

# BRÈVES ÉCONOMIQUES

## Tunisie & Libye

Une publication du Service Économique Régional de Tunis  
Semaine du 29 juin 2026

### CHIFFRE À RETENIR

**69**

Le nombre de dossiers transmis à la justice par la CTAF  
pour suspicions de financement du terrorisme sur la  
période 2020-2025

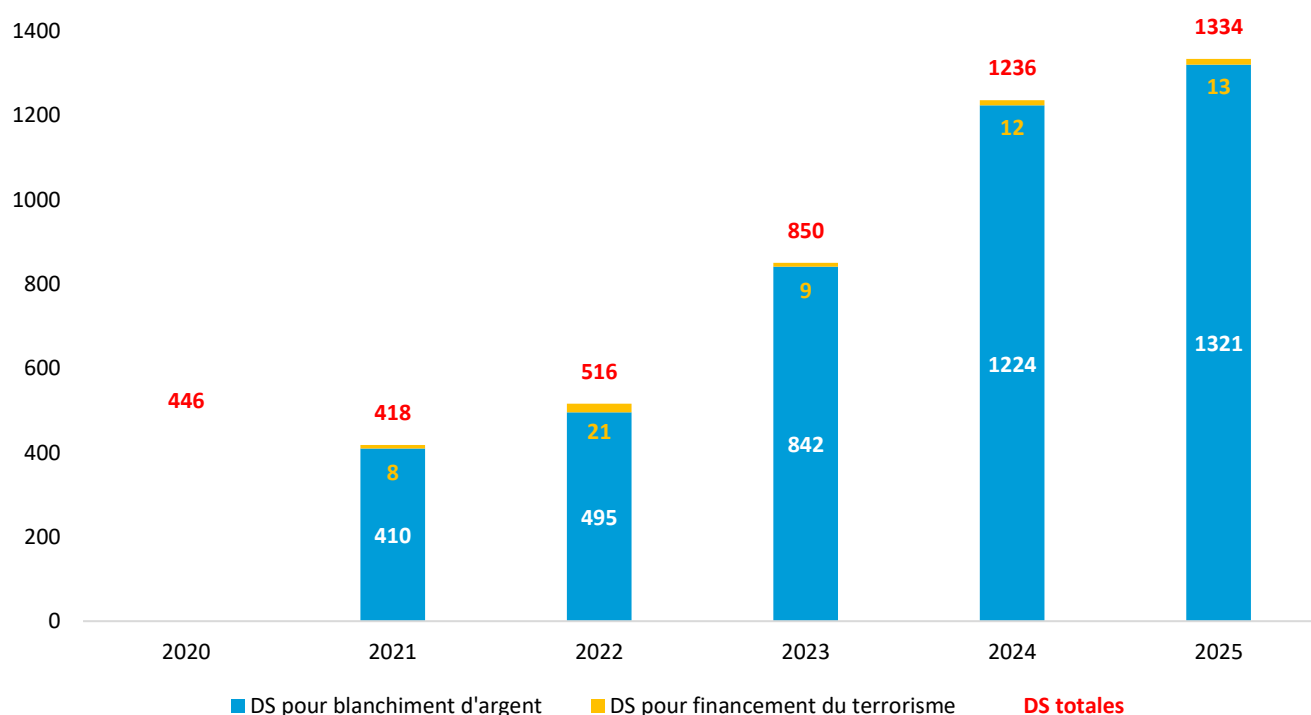
## Tunisie – Zoom sur l'activité de la CTAF et la lutte contre le financement du terrorisme entre 2020 et 2025

Publié le 1<sup>er</sup> juillet, le [16<sup>ème</sup> bulletin d'analyse stratégique](#) de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) est consacré à la lutte contre le financement du terrorisme (FT). Adossée à la Banque Centrale de Tunisie (BCT), la CTAF est la cellule de renseignement financier instituée dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), destinataire des déclarations de soupçon (DS) transmises par les professionnels assujettis (banques, Office National des Postes, assurances, entreprises de microfinance, professions non financières désignées). La CTAF est chargée de les analyser et de signaler, le cas échéant, au procureur de la République les dossiers laissant suspecter une infraction.

Entre 2020 et 2025, les déclarations de soupçon ont presque triplé, passant de 446 en 2020 à 1 334 en 2025, en lien avec le déploiement de la plateforme numérique GoAML depuis 2021. Parmi l'ensemble des DS collectées sur la période 2020-2025, 98% portent sur des activités de blanchiment d'argent, les DS au titre du FT demeurant assez marginales. Au total, sur la période étudiée, 104 DS au titre du FT ont donné lieu à 69 rapports transmis par la CTAF au parquet. Les banques commerciales et l'Office National des Postes concentrent l'essentiel des signalements. Les motifs les plus fréquemment invoqués pour les DS au titre du FT sont notamment l'usage récurrent d'espèces, la provenance ou destination de fonds non justifiée, des transferts internationaux multiples provenant de pays à risque ou encore des mouvements inhabituels sur les comptes. Il convient de noter que la forte hausse des DS à partir de 2021 pourrait s'expliquer par l'entrée en exploitation de la plateforme GoAML, un système informatique créé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui aide les pays à lutter contre le blanchiment d'argent et le FT en permettant aux banques et aux entreprises de signaler les transactions financières suspectes.

**Les modalités de financement du terrorisme sont multiples et recouvrent une panoplie diversifiée d'instruments financiers.** Selon la CTAF, les instruments financiers utilisés dans le cas des DS sur le FT ont sensiblement évolué depuis 2020 : les virements de l'étranger et les espèces dominaient à parts quasi égales (29% chacun) entre 2020 et 2022, tandis que si la période 2023-2025 a vu les opérations en espèces rester majoritaires (29%), elles s'accompagnent d'une hausse des transferts interbancaires locaux (23%) et de l'apparition des portefeuilles électroniques et cartes bancaires internationales.

**Parmi les personnes morales, les secteurs liés au commerce international et à l'associatif présentent le plus grand nombre de signalements.** En effet, selon la CTAF, sur la période 2020-2025, ces deux secteurs d'activité représentent plus de la moitié des signalements sur personnes morales (52% des DS, réparties à parts égales), suivis du secteur du BTP (15% des DS). Par ailleurs, les entités concernées sont très majoritairement tunisiennes et récemment créées : 64% des structures visées ont entre deux et cinq ans d'existence. Concernant les personnes physiques suspectées de FT, ces dernières sont très majoritairement des hommes (74% en moyenne sur 2023-2025), âgés de 31 à 40 ans (35%), de nationalité tunisienne (84%) et résidents (plus de 74%), avec des situations professionnelles modestes : ouvriers en tête (15%), suivis des Tunisiens résidant à l'étranger, des chômeurs et des femmes au foyer. Seuls 17% des individus concernés figuraient sur une liste de sanctions financières ciblées.



Source : CTAF

Note : La répartition des DS n'est pas disponible pour l'année 2020

# Tunisie

## La Tunisie est le 2<sup>ème</sup> pays africain en matière de transition énergétique d'après le Forum économique mondial

Selon l'[édition 2026](#) de l'Indice de transition énergétique, publiée le 18 juin par le Forum économique mondial, la Tunisie se classe au 62<sup>ème</sup> rang sur 120 pays étudiés (position stable par rapport à l'édition 2025 qui évaluait 118 pays), avec un score global de 56,0/100 (contre 54,6/100 dans la précédente édition). Elle obtient 62,4/100 pour la performance de son système énergétique, mais seulement 46,3/100 pour son niveau de préparation à la transition vers des modèles énergétiques durables. Ces notes s'expliquent notamment par un accès quasi universel à l'électricité, un approvisionnement stable et un réseau énergétique relativement bien structuré. Si le mix énergétique demeure largement dominé par les hydrocarbures, le développement des énergies renouvelables se poursuit progressivement. En revanche, le faible score de préparation met en évidence plusieurs contraintes structurelles, notamment des capacités de financement limitées, des infrastructures nécessitant d'importants investissements de modernisation et un déploiement encore lent des projets d'énergies renouvelables à grande échelle. Dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Pakistan, seuls les Émirats arabes unis (49<sup>ème</sup> ; 59,1/100), l'Arabie saoudite (55<sup>ème</sup> ; 57,4/100) et le Qatar (58<sup>ème</sup> ; 56,6/100) devancent la Tunisie. Sur le continent africain, celle-ci se hisse au 2<sup>ème</sup> rang, derrière la Namibie (61<sup>ème</sup> ; 56,2/100). Le Maroc et l'Algérie occupent respectivement les 72<sup>ème</sup> (54,5/100) et 94<sup>ème</sup> places (50,7/100).

## La plateforme nationale de l'investisseur officiellement lancée le 1<sup>er</sup> juillet

La [plateforme nationale de l'investisseur](#), développée par la Tunisia Investment Authority (TIA), a été officiellement lancée le 1<sup>er</sup> juillet. Cette plateforme numérique vise à centraliser les principaux services et informations destinés aux investisseurs sur un portail unique. Conçue dans le cadre de la modernisation des services liés à l'investissement, la plateforme permet aux investisseurs tunisiens et étrangers d'accéder à différentes informations sur le cadre réglementaire, les procédures administratives, les opportunités d'investissement ainsi que les dispositifs d'incitation existants. Elle offre également un accès à plusieurs services dématérialisés, avec pour objectif de faciliter les démarches administratives et d'améliorer les échanges entre les investisseurs et les différentes structures publiques concernées. Selon la TIA, cette plateforme s'inscrit dans les efforts de digitalisation des services publics dédiés à l'investissement. La plateforme nationale de l'investisseur s'inscrit dans la stratégie d'amélioration de l'environnement des affaires et de l'investissement en Tunisie. À terme, la plateforme devrait évoluer progressivement à travers l'intégration de nouveaux services numériques, en coordination avec les différentes administrations et organismes concernés.

# Libye

## Adoption d'un nouveau règlement encadrant les agences commerciales étrangères

Le ministère libyen de l'Économie et du Commerce [a adopté](#), le 26 juin, un nouveau règlement encadrant les agences commerciales étrangères. Le texte vise à moderniser les conditions d'accès des entreprises étrangères au marché libyen et à renforcer la transparence des relations commerciales. Selon le régime général des agences commerciales prévu par la loi n°23 de 2010, la majorité des entreprises étrangères doit désigner un agent commercial libyen pour commercialiser leurs produits ou représenter leurs intérêts. Le nouveau règlement précise les critères d'éligibilité applicables aux agents libyens, aux entreprises étrangères et aux contrats d'agence. Il introduit également un système d'évaluation des demandes afin de rendre les procédures d'attribution plus objectives. Le texte renforce par ailleurs les exigences en matière de gouvernance et de transparence. Il impose notamment l'identification des bénéficiaires effectifs des entreprises, prévoit des mesures destinées à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et intègre des dispositions relatives à la protection de la concurrence, à la protection des données et à la numérisation des procédures administratives. Cette réforme s'inscrit dans

les efforts engagés par les autorités libyennes pour améliorer le climat des affaires et rapprocher le cadre réglementaire des standards internationaux. Si elle ne remet pas en cause le principe du recours à un agent commercial libyen, elle rendra ce système plus transparent et davantage conforme aux exigences de gouvernance attendues par les investisseurs étrangers.

## OLA Energy signe un accord avec TotalEnergies pour l'acquisition des activités du groupe français en Éthiopie

OLA Energy (ex OilLibya et détenue par la Libyan Investment Authority) [a signé](#) le 29 juin à Paris un accord avec le groupe français TotalEnergies portant sur l'acquisition par OLA Energy Holdings des actifs de TotalEnergies en Éthiopie. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du ministre libyen du Pétrole et du Gaz, Khalifa Abdulsadek, du président du conseil d'administration d'OLA Energy Holdings, Abuzed Swalem, du président-directeur général de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, ainsi que de plusieurs responsables et représentants des deux parties. Cette opération comprend l'acquisition d'environ 120 stations-service, d'un dépôt de stockage de carburant d'une capacité de 13 000 m<sup>3</sup>, ainsi que des activités commerciales et opérationnelles associées. Elle permettra à OLA Energy de devenir le premier acteur étranger du marché de la distribution de carburants en Éthiopie.

**Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.**

	2025	2026 (p)	2027 (p)
PIB nominal, en Mds USD	57,6	60,7	59,1
Croissance du PIB réel, en %	2,5	2,1	1,6
Taux d'investissement, en % du PIB	10,7	10,4	10,6
Taux d'épargne, en % du PIB	7,9	6,2	4,8
Taux d'inflation annuel moyen, en %	5,3	6,5	7,2
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,2	-7,4	-6,5
Recettes publiques, en % du PIB	28,8	28,7	28,7
Dépenses publiques, en % du PIB	34	36,1	35,2
Dettes publiques, en % du PIB	81,3	84,9	88,7
Solde courant, en % du PIB	-2,8	-4,2	-5,8
Notation souveraine Fitch/Moody's	B-/CAA1 stable	-	-

Source : WEO d'avril 2026 (FMI)

**Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.**

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance du PIB réel, en g.a., en %	T1 2026	2,6%	-0,1 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T1 2026	15%	-0,2 p.p.
Taux d'inflation, en g.a., en %	Mai 2026	5,5%	stable
Recettes touristiques cumulées, en M TND	Au 30/06/2026	3 352 M TND	+4,4% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en M TND	Au 30/06/2026	4 405 M TND	+5,0% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 07/01/2026	7,00%	-100 pdb
Réserves de change, en jours d'importations	Au 02/07/2026	98 jours	-2 jours
USD/TND	Au 01/07/2026	2,96	+2,5%
EUR/TND	Au 01/07/2026	3,37	-0,2%

Sources : INS, BCT

**Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.**

	2025	2026 (p)	2027 (p)
PIB nominal, en Mds USD	44,7	52,5	50,1
Croissance du PIB réel, en %	15,9	6,7	4,5
Taux d'investissement, en % du PIB	28,1	26,2	25,7
Taux d'épargne, en % du PIB	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	1,8	10,5	10,2
Solde budgétaire, en % du PIB	-31,1	-20,9	-23,8
Recettes publiques, en % du PIB	71,2	67,9	65,5
Dépenses publiques, en % du PIB	102,3	88,8	89,4
Dette publique, en % du PIB	-	-	-
Solde courant, en % du PIB	-3,8	4,2	1,6

Source : WEO d'avril 2026 (FMI)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.